

Saint Germain-Infos



Décembre 2025

N° 54

Une nouvelle salle de réception sur notre commune.



En pleine campagne, au lieudit La Grande Vallée, une nouvelle salle de réception de 151 m² accessible aux personnes à mobilité réduite, équipée d'une scène et d'une sono, pouvant recevoir jusqu'à 100 personnes assises ou 140 debout, vient d'ouvrir.

Aucune difficulté pour le stationnement des véhicules, les parkings sont en nombre suffisant.

Pour tous renseignements, pour mariage, baptême, anniversaire, cousinade, départ en retraite, séminaire, réunions, vous pouvez joindre Patrick au Tél 06.12.90.28.63, ou par mail forterie61@gmail.com.

Un nouveau service avec l'«Atelier Couture» de Virginie



Le petit camion vert et blanc de Virginie stationne tous les vendredis matin à côté de l'étal du boucher sur la place Pierre Veau.

Un véritable atelier de couture se trouve à l'intérieur et Virginie vous propose retouches et réparations de toutes sortes : que ce soit pour un ourlet de vêtement, une fermeture éclair à réparer ou une série de boutons à remplacer, elle trouve une solution à votre problème pour un prix modique.

Le petit Volkswagen vert et blanc peut même se rendre à votre domicile pour prendre vos mesures !



N'hésitez plus, l'accueil y est souriant et sympathique et si vous avez loupé son passage à Saint-Germain, vous pouvez la retrouver chaque semaine le jeudi matin à la-Chapelle-du-Bois, le mercredi matin tous les quinze jours semaine impaire au Theil sur Huisne et semaine paire à Mortagne et l'après-midi de 16 h à 18 h au Pin la Garenne.



PANNEAUPOCKET

Informé et Alerte les habitants

Toutes les informations de la commune sont diffusées sur Panneau Pocket. N'hésitez pas à télécharger l'application, elle est GRATUITE et vous serez informé(e.s) en heure et en temps, des coupures d'eau ou d'électricité et des manifestations diverses.





Editorial

Madame, Monsieur, Chères lectrices, Chers lecteurs,

J'ai le plaisir de vous inviter à découvrir le dernier bulletin municipal de ce troisième mandat de maire qui m'a été confié le 3 juillet 2020.

Tout au long de ces six années marquées par les périodes COVID et les confinements successifs, nous avons tenu à poursuivre la distribution dans chaque foyer de cette brochure communale qui permet à chacun de vous, d'être informé de l'évolution de notre commune, de l'arrivée de nouveaux services ou de nouvelles actions privées. Elle est complétée par les diffusions d'informations sur Panneau Pocket, application accessible à partir d'un smartphone, que nous vous invitons à télécharger. Mais nous avons conscience qu'il n'y a pas systématiquement un ou plusieurs téléphones portables dans tous les foyers, et disposer d'un document permet de retrouver plus facilement l'information écrite qui ne s'efface pas d'un clic ... Cette parution semestrielle représente une charge de travail que beaucoup de collectivités ont abandonnée au profit d'une parution annuelle. Ce n'est pas encore le cas dans notre commune.

Dans cette revue, vous trouverez notamment le développement de nos actions, les plus récentes décisions, des nouvelles des associations locales et quelques éléments relatifs à la réforme du scrutin pour les prochaines élections municipales.

Je remercie vivement tous les Conseillers Municipaux de leur investissement tout au long de ce mandat.

Il me reste à vous remercier de votre indulgence sur la qualité de cette revue, qu'elle soit rédactionnelle ou photographique, aucun membre de la commission n'est professionnel dans ces domaines, et, pour des raisons évidentes de rationalisation des dépenses, nous n'avons jamais voulu faire appel à une entreprise spécialisée dans la communication.

Dans l'espoir de vous rencontrer lors de la cérémonie des vœux **le samedi 10 janvier 2026 à 18 heures**, à la salle des fêtes, Place Louis Géhan, je vous souhaite ainsi qu'à vos familles de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.

Joyeux Noël !

Danièle MARY

Maire de Saint-Germain-de-la-Coudre

Recherchons boucher ou boucher charcutier (option traiteur possible)

Oswald Gigan avait rouvert la boucherie le 1er avril 2021. Après avoir repris un fonds de commerce complémentaire à Condé sur Huisne, il a baissé le rideau le 30 novembre 2024. La commune recherche activement un repreneur. Pour toute information, s'adresser au secrétariat de la mairie ou au 06 83 33 38 22.

Faites-le savoir ! Nous vous en remercions.

SOMMAIRE

En couverture : Nouveau décor de Noël

P 2 : Salle de réception - Atelier couture - Panneau Pocket

P 3 : Editorial - Recherche d'un boucher

P 4 : Les réunions du Conseil Municipal - Fermeture secrétariat

P 5 : Inauguration 5 logements - Nouveau parking

P 6 et 7 : Le devenir de l'agence postale

P 7 : Recensement - Elections municipales

P 8 : Un médecin à St Germain !

P 9 : Un cabinet dentaire ?

P 10 : Tarifs 2026

P 11 : Malcolm Monteiro - Marie Bellefontaine

P 12 : Le travail de nos secrétaires

P 13 : GEMAPI

P 14 : Infos du SICTOM

P 15 : Générations mouvement

P 16 : La Société Philharmonique - Association Sportive Germnoise

P 17 : MAM « Les petits curieux » - Ecole des Cormiers

P 18 : Comité des Fêtes - A.P.E.

P 19 : Salubrité publique - Etat-civil

P 20 : Interdiction de nourrir les pigeons - Installation de miroirs de voirie - Nouveaux horaires de la mairie

Infos du SIAEP



Conseils municipaux : Présence des conseillers et décisions prises au 2ème semestre ...

* pouvoir à	1er Juillet	21 Juillet	15 Septembre	17 Novembre	15 décembre
Danièle Mary	X	X	X	X	X
Jean-Fred Crouzillard	X	X	*D.Mary	X	X
Alain Grospiron	Absent	X	X	X	X
Thomas Joubert	X	X	Excuse	*J.F. Crouzillard	* D. Mary
Christine La Louze	Excusée	*D. Mary	*M.Mary	X	* M Mary
Philippe Roussel	X	*M. Pfeuffer	*P.Renou	X	*J.F. Crouzillard
Martine Boulay	X	X	X	X	X
Patricia Guérin	X	*A. Grospiron	X	X	X
Kévin Fouquet	Absent	Absent	Absent	Absent	Absent
Michaël Pfeuffer	X	X	X	X	X
Michel Mary	X	X	X	X	X
Frédérique Paga-Guerra	X	*J.F. Crouzillard	X	X	X
Isabelle Amato	X	X	*A.Grospiron	X	Absente
Pauline Renou	X	X	X	X	*M. Boulay
Sandrine Poitrimol	X	Absente	X	X	* A. Grospiron

Délibérations majeures

01 Juillet 2025

- Décision modificative n°1 du budget «assainissement».
- Fixation du loyer logement 1 rue G. de Courson.
- Remboursement acompte salle des fêtes.
- Composition du prochain conseil communautaire.

21 Juillet 2025

- Assainissement : RPQS 2024.
- Personnel : création poste de rédacteur.
- Domaine public : Classement et déclassements
- Vente portion de chemin lieudit Dehalais : délibération de principe.
- Homologations circuits Extrem'Motos.

15 Septembre 2025

- Agence postale : reprise de compétence, travaux.
- Assainissement le Beauchet : amortissements des travaux.
- Station service : décision modificative budgétaire n° 1.
- Cabinet médical transformation en cabinet dentaire
- Legs Drzymala : acceptation.

17 Novembre 2025

- Validation de l'esquisse relative à l'aménagement du garage 2 Place Pierre Veau en Agence Postale Communale, un espace de 68 m2 plutôt à vocation

commerciale et de deux appartements T2 à l'étage.

- Désignation du cabinet Loiseau (Le Mans) pour les études préalables à l'aménagement de la rue de l'église.
- Décision modificative budgétaire n°3.
- Tarifs 2026.
- Facturation des interventions réalisées par les agents de la commune sur les Points d'Apport Volontaire des ordures ménagères.

Suppression de l'accueil en mairie le mercredi !

Avec l'intensification de la dématérialisation et l'envoi des documents comptables et administratifs par flux, les fonctions administratives sont devenues plus complexes à réaliser puisque dorénavant tout se réalise et se transmet par informatique. Qui d'entre nous, aujourd'hui, n'a jamais « râlé » devant son ordinateur quand la connexion n'est pas bonne, que le mail ne veut pas partir ...et qu'il faut tout recommencer ou presque ? Alors nous pouvons imaginer ce que ressentent nos agentes quand, le temps de servir 2 ou 3 personnes en discontinu dans la demi-journée, toutes les données se sont déconnectées et qu'il faille tout recommencer ! Sur la comptabilité ou le budget, l'oubli d'une petite codification peut engendrer des rejets de la part du trésor public, des délais de paiement supplémentaires ...et du stress au travail sans limite.

Pour améliorer la qualité de vie au travail, il a été décidé dans un premier temps de réduire les horaires d'ouverture au public en fermant le secrétariat le mercredi.



Les moments forts de ce second semestre ...

Les 5 logements locatifs ont été inaugurés le 30 juin.



Sous un soleil resplendissant, Philippe Van Horn, vice-président de Orne Habitat, Annick Bruneau et Vincent Segouin, conseillers départementaux, Isabelle Thierry, présidente de la communauté de communes ont accompagné Danièle Mary pour l'inauguration de ces nouvelles habitations, portant le nombre de logements sociaux sur la commune de 31 à 36.

Ces cinq logements disposent d'un garage attenant et d'un jardin privatif.

Trois jours plus tard, les premières familles s'installaient : ce sont 13 nouveaux habitants pour notre commune qui seront recensés début janvier 2026.

Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux habitants.

Si les travaux de voirie et de réseaux étaient achevés fin juin, l'entreprise JULIEN-LEGAULT a préféré attendre l'automne pour réaliser l'engazonnement.

Des logements lumineux et spacieux



La création d'un nouveau parking dans le centre bourg



Débutés fin juillet, les travaux se sont achevés par la pose d'une clôture en limite parcellaire fin novembre.

Ce nouvel espace de stationnement devrait être mis en service très prochainement.





**Population
de la CDC
au 01.01.2023
12 323 habitants**



Le devenir de l'agence postale ...

Suite à un mouvement national de réorganisation de « La Poste », le bureau de poste de Saint-Germain-de-la-Coudre a été transformé en Agence Postale en 2006. A cette époque, d'après négociations ont été menées par la commune avec la direction de « La Poste » qui souhaitait réduire ses frais en transformant les bureaux de poste en « point poste » chez les commerçants ou en créant de nombreuses agences postales communales (APC). Devant le refus de la commune, un contact fut pris avec la Cdc du Val d'Huisne qui accepta d'assurer la gestion d'une agence postale intercommunale à St Germain dans des locaux mis gracieusement à disposition par la commune. Depuis cette date, la Cdc encaisse chaque mois une indemnité compensatrice des frais de gestion et de personnel et l'agent est recruté par la Cdc. Pour 2024, la somme reçue par la Cdc s'est élevée à environ 16 000 €.

En l'absence de l'agent, il n'est pas aisés, pour la Cdc, de recruter un remplaçant d'autant que la Cdc n'a toujours géré qu'une seule agence postale, celle de Saint-Germain-de-la-Coudre et le centre de gestion de la Fonction Publique ne dispose pas forcément d'agent disponible. Pour ces motifs, le maire a souhaité qu'un agent de la mairie soit formé à cette fonction, ainsi, quand l'emploi du temps le permet, le remplacement s'effectue au pied levé et le service de proximité est maintenu.

Ces dernières années, plusieurs élus de la Cdc se sont interrogés à juste titre sur le véritable intérêt communautaire de cette gestion, le bénéfice n'étant pas clairement établi pour les administrés des autres communes.

Au-delà de conserver une agence postale intercommunale, la nécessité de moderniser l'équipement existant a été clairement posée par les services de « La Poste ».

Selon de nouvelles modalités de fonctionnement, le Groupe « La Poste » ne participe plus au financement des travaux lorsque les entités de gestion comptent plus de 10 000 habitants. De même, La Poste ne verserait désormais à la Cdc qu'une indemnité de fonctionnement proportionnelle au chiffre d'affaires ... (Chiffre d'affaires 2024 : 7 000 €).

La convention liant la Cdc à La Poste expirait initialement le 25 septembre 2025, elle a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2025.

Une nouvelle convention doit être prochainement signée entre la commune et La Poste (Agence Postale Communale) pour une durée de 9 ans à compter du 1er janvier 2026.

Par cette convention, nous sommes assurés :

- du maintien de ce service de proximité jusqu'au 31 décembre 2034 pour le moins,
- d'une recette minimale mensuelle de 1 352 € couvrant les frais de personnel,
- d'une subvention à l'investissement de 50 % des travaux H.T. plafonnés à 50 000 € soit maximum 25 000 €,
- de la possibilité de développer de nouveaux services à l'agence postale.

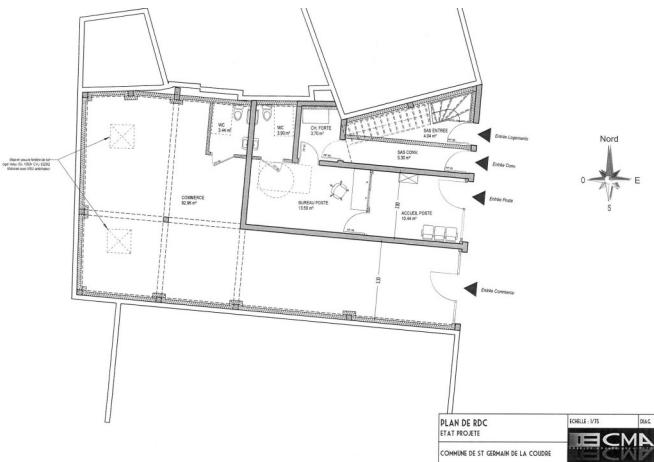
En contrepartie de la reprise de ce service par la commune et compte tenu qu'aucun investissement n'a été réalisé par la CDC durant les années de gestion de ce bâtiment communal mis gracieusement à disposition, la Cdc a accepté de participer aux travaux d'investissement via le versement en 2026 d'un fonds de concours s'élevant à 12 500 €.

Considérant qu'il serait nécessaire de fermer ce service de proximité pendant la période de travaux relative à la mise en conformité des locaux qui pourrait durer 8 à 10 mois (création d'une seconde entrée pour les convoyeurs de fonds, réfection des huisseries, électricité, démolition du sas, peintures, ...), le conseil municipal s'est interrogé sur l'opportunité de transférer l'agence postale dans l'ancien garage automobile situé près du Bistrot.



L'architecte alençonnais Charles Monhée a été sollicité pour étudier la faisabilité de l'aménagement de ce local. Ce garage, acquis par la commune en 2019, permettra de créer selon les normes actuellement en vigueur, une agence postale d'une trentaine de mètres carrés, un espace à vocation plutôt commerciale de 84 m² et l'accès à deux appartements T2 à l'étage.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 15 décembre dernier, a validé la poursuite de ce projet.



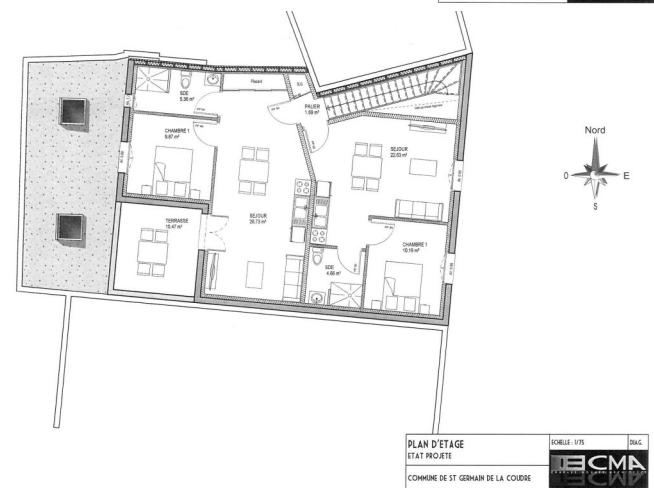
Au rez-de-chaussée :

Accès étage

Sas convoyeurs

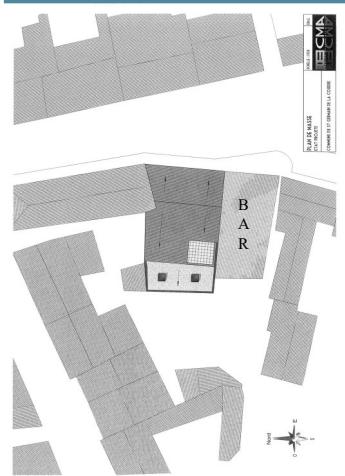
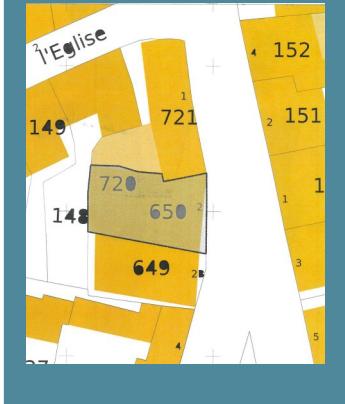
Agence postale

Salle disponible



A l'étage :

2 appartements T2



Dates limites des inscriptions sur

Dates limites des inscriptions sur la liste électorale :

en ligne : **4 février 2026**

en mairie (papier) : **6 février 2026**

Le recensement de la population intervient tous les 5 ans. Il est obligatoire de se faire recenser soit par internet (privilégié), soit par document papier.

Deux agents recenseurs seront prochainement nommés par le Maire.

Pour les prochaines **Elections Municipales des 15 et 22 mars 2026**, le scrutin uninominal a deux tours est désormais remplacé par un scrutin paritaire proportionnel à deux tours.

En conséquence :

- les listes seront paritaires et devront respecter l’alternance femme/homme.
 - Les listes devront comporter au minimum 13 noms de candidats et au maximum 17. Ne seront autorisés à siéger que 15 conseillers.
 - L’électeur devra choisir une liste complète, **sans** y apporter de modification (pas d’ajout de noms, ni de rature). A défaut, le bulletin serait nul.



Un médecin (enfin) installé dans notre commune

Présenté par le Cabinet de recrutement Ceteris, le Dr PUF est venu découvrir notre commune le 25 juin 2024. Le Dr PUF confirmait sa volonté d'y installer son cabinet libéral huit jours plus tard.

Le Dr PUF a dû patienter plusieurs mois pour obtenir de son pays d'origine, la Roumanie, les certificats attestant de ses formations et capacités d'exercer en Europe, indispensables à la constitution du dossier à présenter au Conseil de l'Ordre des médecins.

Le 19 Février, le Conseil de l'Ordre de notre département recevait le dossier de candidature, il disposait alors de trois mois pour le valider et inscrire le Dr PUF au tableau des médecins ornais.

Convoqué le 23 mai devant deux représentants du Conseil de l'Ordre, le médecin recevait le 30 juin un sursis à statuer.

Après un stage de 4 semaines au Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire de Berd'huis, le médecin est reparti exercer les 1er, 2 et 3 septembre dans son pays. A nouveau reçu le 4 septembre à 20 h 30 par le conseil de l'Ordre, le Dr PUF a effectué sur 2 jours son 4ème aller-retour entre notre commune et la ville d'Arad d'où il est originaire.

Cette 4ème visite s'est soldée par la validation de l'inscription du Dr PUF au tableau de l'Ordre des Médecins de l'Orne, autrement dit, il obtenait « le droit d'ouvrir un cabinet médical en libéral dans notre commune.

Devant la pénurie de médecins que connaît notre département, on a eu du mal à comprendre que l'installation d'un médecin disposant de compétences connues et reconnues soit aussi compliquée et longue, c'est un vrai parcours du combattant qui a été mené !

Puis il a fallu de nouveau attendre plusieurs jours pour recevoir les documents administratifs (carte professionnelle, caducée, ...) et engager à distance de nouvelles démarches préalables indispensables à l'ouverture de son cabinet : déclaration de création d'entreprise, recherche d'un cabinet comptable ...

Le Docteur PUF est revenu le 30 septembre, il a aussitôt engagé sur notre territoire d'autres démarches : ouverture d'un compte bancaire professionnel pour obtenir un lecteur de carte bancaire, rencontrer la CPAM pour l'installation d'un lecteur de carte vitale, se doter des logiciels indispensables à l'exercice de son activité, ce logiciel étant partagé avec plusieurs médecins du secteur. De nouveaux contrebouches sont apparus avec la découverte que France Télécom n'avait installé qu'une seule alimentation fibre au cabinet médical Place Louis Géhan ...

Le 16 octobre, le Dr PUF commençait à recevoir ses premiers patients, tous plus impatients les uns que les autres à l'idée de retrouver enfin un médecin généraliste sur notre commune, après 7 ans de recherches en tous genres !

Un pot de bienvenue au Docteur et à sa famille a été organisé à la salle des fêtes le 30 octobre dernier, les Saints Germinois sont venus nombreux l'accueillir.



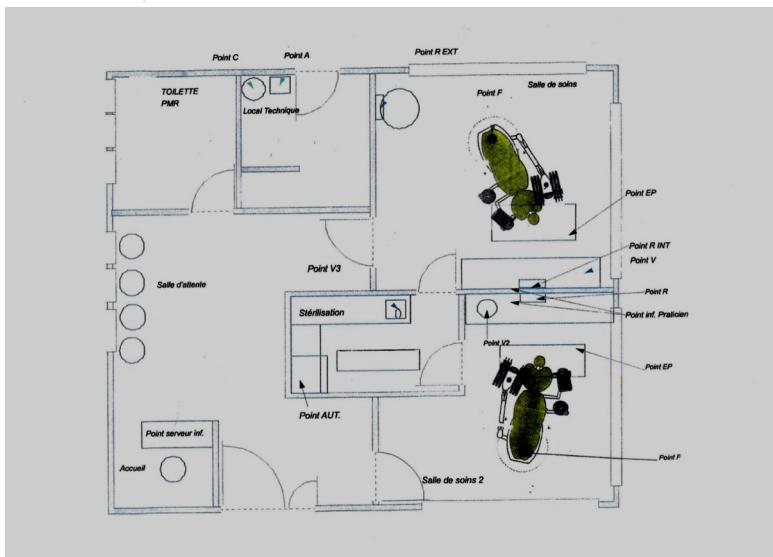
Quel avenir pour le cabinet médical communal ?

Le Docteur PUF a rejoint le nouveau cabinet médical, construit dans le cadre de la réalisation du Pôle Santé Libéral et Ambulatoire multi sites (Val-au-Perche, Ceton et Saint-Germain-de-la-Coudre). Nous remercions vivement le Dr Yann Le Flohic, médecin à Berd'huis, d'avoir dès 2018 proposé ses services à notre commune et d'y avoir assuré pendant presque 6 années une permanence de soins le mardi matin.

Ce nouveau cabinet est maintenant au complet avec les infirmières Betty Quentier et Aurélie Lambert et l'ostéopathe Thibault Suchaud.

Sollicitée par Mme Hanna Gaulier Stenemo, dentiste et résidente secondaire sur notre commune, pour une potentielle installation à raison de deux jours par semaine, le conseil municipal a sollicité M. Pelé, installateur de cabinets dentaires, pour étudier la faisabilité d'une transformation du cabinet médical communal en cabinet dentaire situé 11 avenue de la République. Deux esquisses différentes ont été réalisées : l'une pour un fauteuil et la création d'une salle de stérilisation, ce qui laisserait encore la possibilité d'ouvrir une autre consultation, l'autre, un double cabinet dentaire avec une salle de stérilisation commune. Cette deuxième hypothèse repose sur un partenariat avec la Cdc qui obtiendrait alors un soutien financier non négligeable de l'ARS.

La réponse à la demande présentée à l'ARS n'est pas encore connue.



La commune recherche un second dentiste n'hésitez pas à le faire savoir autour de vous

Dans les 2 cas nécessité de créer une salle de stérilisation

Projet présenté à l'ARS avec 2 fauteuils



Les tarifs applicables en 2026

- **Location salle des fêtes**

190 € pour une journée,
280 € pour 2 jours consécutifs,
340 € pour 3 jours consécutifs.

Electricité et chauffage gaz en sus.

- **Location de matériels**

Plateaux en bois et tréteaux 3.50 m x 0.90 ou 3.30 x 0.70 :
5 € l'unité.

Plateaux (2 m x 0.90) : 3,50 € l'unité

Table + 4 chaises : 4,00 € le lot.

Chaise : 0,50 € l'unité.



- **Photocopies**

Copie noir et blanc : 030 €

Copie A4 couleurs : 0.60 €

Copie A3 noir et blanc : 0.60 €

Copie A3 couleurs : 1 €



- **Cimetière communal**

Concession selon la durée :

15 ans : 150 €

30 ans : 250 €

50 ans : 350 €



Case columbarium :

15 ans : 450 €

30 ans : 800 €

Plaque « Jardin du souvenir » : 32,50 €

Emplacement pour pose d'une cavurne :

15 ans : 50 €

30 ans : 100 €

50 ans : 150 €

Des Saint-Germinois à l'honneur ...

« **Nekomura** » jeune entreprise au nom inspiré du japonais (« Neko » pour chat et « mura » pour village) reflète à la fois la modernité et la convivialité que Malcolm souhaite apporter dans les services qu'il propose :

*Le conseil en matériel électronique : l'aide à l'achat, à la configuration et à l'entretien d'ordinateurs et de téléphones, l'accompagnement personnalisé selon le budget et les besoins (travail, loisirs, études, etc.).

* la communication et création de contenus avec la réalisation de montages vidéos, brochures, affiches et autres supports visuels, l'accompagnement pour améliorer la visibilité des associations, artisans et entreprises locales.

* les cours particuliers d'Anglais : tous niveaux, du soutien scolaire à la conversation professionnelle, et de Japonais : initiation et apprentissage culturel, adaptés à tous les âges.

* la création de sites internet - conception de sites modernes, simples et adaptés aux besoins des particuliers, associations et petites entreprises, hébergement et accompagnement technique possible.

Malcolm a pour objectif de mettre le numérique, la communication et la formation linguistique à la portée de tous à Saint-Germain-de-la-Coudre et dans les environs, avec une approche humaine, claire et pédagogique.

L'équipe municipale souhaite bonne réussite à cette jeune entreprise.

Marie Bellefontaine a été élue Miss Teen Glam World

Dans la catégorie des 13-17 ans, Marie a été élue le 17 juillet dernier la plus belle jeune fille du monde lors d'un concours international de beauté en Inde !

De toute son enfance à la campagne, Marie n'a jamais été bercée dans le monde des paillettes ou de la mode jusqu'à ce 5 avril 2025 où servant pour la première fois de modèle à une amie qui a lancé une marque de vêtements, elle est remarquée en plein travail de pose dans les jardins du Luxembourg à Paris. Maeva Balans, ancienne Miss Glam France qui gère désormais le concours dans notre pays, l'a sollicitée.

Surprenant sa famille, Marie accepte de s'inscrire à un premier concours et est élue parmi 18 candidates Miss Teen Glam France. Le jury s'est prononcé après une série d'entretiens en visioconférence car le concours ne porte pas que sur la beauté ... mais aussi sur les connaissances, l'aisance à s'exprimer en bon anglais, etc.

Cette première élection lui offre la possibilité de concourir à l'international et c'est tout naturellement, non sans angoisse pour sa maman Francine Frenard, que Marie s'envole pour l'Inde en juillet.

Un voyage extraordinaire dont Marie gardera de nombreux souvenirs : des shootings photo, des vidéos de présentation, de la préparation intense parfois jusqu'à l'épuisement, mais avec cette volonté de « tout donner » ! C'est une chance d'arriver à ce stade et il faut s'entraîner comme marcher avec des hauts talons, porter des tenues de soirées ... surtout quand on n'y est pas forcément préparé dans la vie de tous les jours vécue dans la campagne saint-germinoise !

La date du 17 juillet restera gravée dans la mémoire de Marie et de sa famille. C'est la candidate française qui remporte le concours ! La couronne est remise à Marie, elle devient l'équivalent de la « miss monde » chez les jeunes de moins de 18 ans !

Bravo Marie ! Le Conseil Municipal te félicite.



Malcolm Monteiro

a créé

Nekomura

Le 1er avril 2025

Contact :

06 58 02 28 23

malcom.monteiro@gmail.com



Logiciels utilisés à la mairie :

Modularis JVS,
Baltic (matrice cadastrale),
Microsoft Office (word, excel, access, publisher, powerpoint, outlook),
OpenOffice,
iXBus pour la dématérialisation des actes administratifs
Portail DGFIP, Xémélilos
OpenADS ...



Qualités requises :

Compétence
Respect du secret professionnel
Méthodologie
Rigueur
Capacités d'écoute
Discretion.

En quoi consiste le travail de nos secrétaires ?

Le secrétariat de la mairie accueille régulièrement des stagiaires : priorité est donnée aux jeunes de la commune qui dans le cadre de leurs études sont dans l'obligation d'effectuer des stages. Si parfois la demande est formulée très tardivement dans le but de répondre à une obligation scolaire, il arrive, de temps à autre, que le stagiaire ait vraiment envie de découvrir les fonctions administratives.

Au début du stage, nous avons pris l'habitude de demander aux stagiaires de lister les sujets qui pouvaient être traités dans une mairie. Les réponses sont fréquemment très limitées et du style « répondre à des courriers, répondre au téléphone, ... » mais au fait, en quoi consiste le travail de nos secrétaires ?

La secrétaire générale de mairie (au grade rédacteur) est un véritable « Pivot de la gestion administrative de la commune ».

Avec le maire, elle prépare les budgets, en effectue la saisie informatique (4 budgets à Saint Germain : commune, assainissement, CCAS, station-service), établit en liaison avec le trésor public les comptes financiers uniques, réalise le suivi de l'inventaire, elle est également régisseur des recettes et à ce titre endosse une responsabilité financière personnelle.

Elle effectue la gestion de la station-service : elle met en concurrence les fournisseurs avant chaque livraison de carburant, effectue le suivi comptable de la station de distribution de carburants et de la station de lavage (création cartes, facturation clients en compte, DVP, déclaration TVA, mise à jour des tarifs sous logiciel et site de l'Etat, mandats/titres, ...)

Dans notre commune, toutes les demandes d'urbanisme sont étudiées par la secrétaire générale de mairie et le maire qu'il s'agisse de demandes de permis de construire, de déclarations préalables, de certificats d'urbanisme ...

Elle gère aussi les dossiers des personnels territoriaux : effectue les paies, les arrêtés individuels d'évolution de carrière (avancement, changement de grade) ou de situation (congés de maladie, congés payés, déclarations d'embauche, déclarations d'assurances, déclarations annuelles des cotisations aux diverses caisses ...).

Elle doit aussi préparer les dossiers en amont des réunions de l'assemblée délibérante et concrétiser administrativement toutes les décisions du Conseil Municipal. (réécriture et transmission des délibérations au contrôle de légalité (Sous-Préfecture), préparation des dossiers de demande de subvention, réécriture des documents afférents aux marchés publics (notification aux entreprises, suivi des marchés, ...).

L'adjointe administrative intervient essentiellement sur toutes les opérations comptables (saisies des factures, mandatement, titres de recettes, facturation aux familles des repas du restaurant scolaire, établissement des baux, révision des loyers, régularisation des charges, ...)

Elle gère les locations de la salle des fêtes et leur facturation y compris les prêts de matériels, répond aux demandes d'Etat-Civil (actes de naissance, reconnaissance, mariages, décès et tous documents propres aux recherches généalogiques), effectue la gestion du cimetière (actes de concessions, documents précédant les inhumations et / ou exhumations, transports de corps), enregistre les inscriptions scolaires et réalise le recensement militaire, assure les remplacements à l'agence postale ...

Les secrétaires doivent aussi accueillir physiquement et téléphoniquement les administrés mais aussi organiser les relations entre les administrés et le maire (prise de messages, prise de rendez-vous), ...



A ces missions partiellement énumérées s'ajoutent la gestion de la liste électorale (inscriptions, radiations, procès-verbaux ...), la saisie de tous courriers, arrêtés divers, de voirie, invitations, affiches, l'aide à la confection du bulletin municipal : intégration photos, images...), la réalisation d'études ponctuelles à la demande du maire, la mise à jour des supports de communication, ... Cette liste n'est pas exhaustive, il y a encore le classement des documents, l'archivage, et bien d'autres sujets que nous ne pouvons énumérer tellement ils sont nombreux !

Dans une période où tout semble être dû, il est nécessaire de rappeler que comme toute administration publique, la mairie dispose d'un délai de deux mois pour répondre à toutes demandes (courriers, courriels). Avant que le maire ne fasse connaître sa réponse, il faut parfois approfondir les règlements, rechercher dans les archives, prendre des renseignements extérieurs ... tout cela peut prendre du temps et les secrétaires ne sont nullement responsables de ces délais ni des décisions prises. Tout est mis en œuvre pour satisfaire prioritairement l'usager et les études notariales qui sollicitent énormément de documents d'Etat-Civil et d'urbanisme. Le secrétariat de mairie est parfois assailli de demandes émanant d'agences immobilières, alors qu'il suffit de se rendre sur le portail de l'urbanisme pour obtenir les informations !

Dans ce dernier bulletin de la mandature, nous adressons nos sincères remerciements à Alexandra et à Géraldine pour l'efficacité de leur travail, leur disponibilité et leur discréction.

Compétence GEMAPI

Depuis le 1er janvier 2018, la compétence **GEMAPI** est devenue une compétence obligatoire des Communautés de Communes. La loi oblige que les frais afférents à l'exercice de cette compétence soient couverts par une taxe spécifique.

À ce titre, la Cdc des Collines du Perche Normand délègue ponctuellement au Parc Naturel Régional du Perche, selon la possibilité d'obtenir ou non des participations financières de différents organismes (Agence de l'Eau notamment), en fonction des dossiers et de l'Accord de Territoire, une partie de sa compétence **GEMA**, et à l'EPTB (Etablissement Public de Territoires de Bassins) qui remplace désormais le SBS (syndicat de Bassin de l'Huisne Sarthoise) la compétence **PI**.

La commune de Saint-Germain-de-la-Coudre n'est pas concernée pour le moment par une intervention au titre de la **GEMA**, cependant nous venons d'apprendre que Le Comité de Pilotage de la Démarche PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) a validé pour principe les différentes actions proposées par la Cdc. Un dossier PAPI sera déposé au service instructeur début février 2026 pour viser une labellisation en instance de bassin le 17 juin. Les actions pourront être lancées dès juillet et réparties sur la période 2026-2032.

A ce titre figure l' étude diagnostique sur la réduction du risque inondation et des phénomènes de ruissellement sur le bassin versant de la Coudre et de la Même (Définition des causes des inondations du bourg - ruissellement - et actions à entreprendre à l'échelon communautaire pour supprimer ou réduire ce phénomène qui s'est renouvelé en 2011, 2018 et 2020 après plusieurs décennies sans ruissellement conséquent).

Legs Mme DRZYMALA

Par testament en date du 28 novembre 2020, Mme Eliane DRZYMALA née D'HUIT a légué à la commune de Saint-Germain-de-la-Coudre une maison sise 19 Rue Germaine de Courson à charge pour la commune de maintenir la locataire aussi longtemps que cette dernière le souhaite avec maintien constant du loyer mensuel à 400 €. Mme Drzymala a également légué à la commune le garage situé 31 rue Germaine de Courson. Ce legs est consenti sous condition que le Conseil Municipal accepte de « baptiser la salle des fêtes Salle Lucien POTTIER, du nom de son grand-père, violoniste et entrepreneur de bals. Le Conseil municipal a accepté ce legs.



GEMAPI
ou
Gestion
des Milieux
Aquatiques
et
Prévention
des
Inondations

Taxe
GEMAPI
nouvelle
colonne
sur la feuille
des impôts
Fonciers
Taux 2025
0.136 %



Les infos du SICTOM

Afin de vérifier le respect du règlement, le SICTOM se réserve le droit d'effectuer à tout moment des **vérifications du contenu des bacs de collecte** par ses agents, afin de mesurer l'adhésion de la population au programme de collecte sélective et s'assurer du respect des consignes de tri et d'utilisation. De plus, le personnel du prestataire de collecte est également habilité à vérifier le contenu des récipients dédiés à la collecte, en particulier ceux réservés au tri des déchets recyclables.



Si le contenu des récipients n'est pas conforme aux consignes diffusées par le SICTOM, le prestataire de collecte refusera de collecter les déchets. Ce **refus de collecte** sera notifié par l'apposition d'un visuel explicite sur le récipient (par exemple « bac refusé » ou « non conforme »).



Le cas échéant, l'usager du bac individuel refusé devra rentrer le bac concerné et rectifier les erreurs, de façon à présenter correctement ses déchets lors de la prochaine collecte dans les bacs adéquats et rapporter en déchèterie ce qui aurait dû l'être.

En aucun cas les récipients ne devront rester sur la voie publique.

Les constats d'erreurs de tri ou de présentation des déchets à la collecte pourront être suivis d'un appel téléphonique ou d'une visite en porte-à-porte auprès des usagers concernés.

Dans le cas d'un refus de collecte sur un bac collectif (point de regroupement) pour les emballages recyclables hors verre, le conteneur refusé à la collecte sera collecté avec les ordures ménagères résiduelles lors de la collecte suivante, si la situation n'a pas pu être régularisée au préalable.

Ci-dessous, une liste non exhaustive des situations pouvant conduire à un refus de collecte :

- présentation des déchets au sol, en sac ou en vrac
- Bac en surcharge (volume, poids ...)
- Bac normalement destiné aux ordures ménagères résiduelles, comportant une proportion significative de déchets pour lesquels une autre filière de collecte existe (en déchèterie), ou des déchets non pris en charge (déchets industriels, déchets d'abattage...);
- Bac destiné aux ordures ménagères résiduelles, comportant des déchets en vrac.

Sanctions : en vertu de l'article R.632-1 du Code Pénal, le **non-respect de la réglementation en matière de collecte des ordures** est passible d'une contravention de 2ème classe pouvant aller jusqu'à 150 euros.

Distribution des sacs de pré-collecte
(Sacs réutilisables pour le tri des emballages et papiers)

Les sacs de pré-collecte sont disponibles !

Pour pouvoir en bénéficier merci de vous présenter à la mairie de votre commune sauf pour les Nogentais merci de venir au SICTOM.
Un justificatif de domicile vous sera demandé.

TRIER, ON A TOUS À Y GAGNER !

Les sacs de pré-collecte sont réservés aux habitants des points de regroupement et / ou collectif. Les habitants qui ont leur bac individuel n'ont pas accès aux sacs de pré-collecte

Générations Mouvement

Depuis notre dernier article de juin 2025, le club n'a pas manqué d'animations et le nombre d'adhérents a augmenté ainsi que la participation régulière aux diverses activités proposées dont les journées club des jeudis, les marches mensuelles, le bowling, les concours et les voyages.

En voici la rétrospective du semestre :

* **Journée de la forme** à Mâle le 20 juin organisée par GM Canton du Theil, très beau moment malgré une météo incertaine mais la marche, le repas et les jeux de l'après-midi ont fait des heureux y compris parmi nos adhérents de Saint-Germain-de-la-Coudre.

* **Voyage du 23 juin « Trésor Ornais »** organisé par GM Canton à Camembert. Il a connu un vrai succès et nous sommes ravis qu'une douzaine de nos adhérents ait pu y participer et profiter d'une belle journée découverte avec déjeuner croisière.

* **Juillet et août**, les 2 journées supplémentaires du club du jeudi ont accueilli un nombre satisfaisant de participants ce qui a répondu à une réelle demande.

* **Reprise du club** avec Goûter gourmand le 11 septembre. Plus de 40 personnes sont venues et nous les en remercions vivement. Nous sommes passés à 2 goûters gourmands par an car ce sont des moments très appréciés de tous.

* Concours de belote du 23 octobre 2025

Pour la première fois nous nous sommes lancés dans l'organisation d'un concours de belote, jeu de prédilection des percherons. Nous étions 49 personnes présentes (40 joueurs et 9 bénévoles). Nous avons tous passé un agréable moment, tous les joueurs ont gagné un lot. Des crêpes et des gaufres maison ont été vendues et appréciées de tous ce qui a clos avec sympathie ce nouvel évènement. Cependant, malgré l'affichage dans nos commerces et l'annonce sur le bulletin municipal de juin 2025, nous regrettons de ne pas avoir accueilli plus de Saint Germinois, ce qui nous aurait été extrêmement agréable. Espérons que le prochain concours recevra plus de participants puisque celui-ci est ouvert à tous, adhérents ou non au club.

* Le 7 octobre départ en bus, pour un voyage à la découverte du Tyrol, « l'écrin des montagnes » en Autriche



Après la visite d'Innsbruck, la capitale du Tyrol, et du palais impérial, le groupe a emprunté le funiculaire du Hungerburg avant de poursuivre l'ascension en télécabine jusqu'au Seegrube à 1911 m d'altitude. Toutes les excursions proposées ont remporté un vif succès, que ce soit lors d'une magnifique soirée folklorique tyrolienne, la visite des mondes de cristal de Swarovski, la découverte de St Johann, la visite d'une ferme ou encore les chutes de Krimml, les plus hautes d'Autriche. Le beau temps, l'ambiance étaient de la partie, les monuments visités et le paysage de toute beauté ont enchanté l'ensemble du groupe.

* **Le repas dansant de Noël** a eu lieu le jeudi 11 décembre, nous vous en reparlerons dans le prochain bulletin

La prochaine Assemblée générale aura lieu le **15 janvier 2026 dès 14 heures**, à la salle des fêtes, n'hésitez pas à venir nous rejoindre avec vos voisins et amis. Ce sera pour vous l'occasion de passer un après-midi très convivial dans cette période hivernale.

Tous nos vœux vous accompagnent pour 2026.



Les chutes de Krimml



Swarovski



La Société Philharmonique a 152 ans !



2025 se termine et nous pouvons faire le constat que la nouvelle organisation des pupitres et le nouveau bureau de l'association n'ont en rien changé le dynamisme de l'harmonie : de nouveaux instruments ont été acquis pour nos percussionnistes ... de même nous avons enrichi notre répertoire avec des titres de Mariah Carey, Taylor Swift, Bruno Mars, et toujours des BO comme Black Panther, Jurassic Park, Beetlejuice, BabaYetu etc. Sans oublier les morceaux que compose notre chef Jean-Frédérique Lefebvre.

Nous accueillerons avec joie tout nouveau musicien, débutant ou expérimenté.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer lors des répétitions les samedis matin à 10 h, à la salle des fêtes de St Germain. Renseignements au 06 03 71 02 56.

Constitution du bureau :

Président : Pascal Pigeon

Vice président : Claude Chartier

Trésorier : Olivier Gautreau

Trésorière adjointe : Christelle Rondeau

Secrétaire : Christèle Cabaret

Secrétaire adjoint : Aurélien Cabaret

Association Sportive Germinoise

Nouvelle année, nouvelle équipe de juniors.



Cette année, en raison de passages au collège, nos petits joueurs se sont retrouvés séparés. Cela nous a attristé de les voir nous quitter mais il fallait qu'ils intègrent de nouveaux clubs afin de pouvoir progresser.

Nous avons accueilli cinq petits de 5 ans et un de 9 ans. Cinq garçons et une fille.

Malgré leur jeune âge et leur début en club, ils se débrouillent très bien, sont volontaires et travailleurs.

Nos effectifs sont toujours bas mais cela nous permet de travailler presque en cours particuliers et de donner à chacun une grande attention, ce qui serait plus difficile avec un groupe beaucoup plus important.

Nous serons cette année encore au marché de Noël de l'école de Saint-Germain-de-la-coudre et nous remercions l'APE de leur invitation.



C'est avec grand plaisir que nous vous retrouverons.

Belle fin d'année à tous !

MAM les Petits Curieux

L'été de l'investissement

Cet été, nous avons d'abord investi dans une structure de jeux extérieure en bois grâce à la subvention de la Communauté de Communes des Collines du Perche que nous remercions chaleureusement.



Puis, nous avons changé toutes nos petites tables et chaises en plastique pour des tables et chaises en bois plus adaptées à nos petits curieux.

La rentrée s'est très bien passée, toutes les places de la MAM sont une nouvelle fois attribuées, l'effectif est complet avec l'accueil de 16 enfants.

Nous avons repris nos sorties aux relais d'assistantes maternelles de Bellême. Nous sommes également allées en forêt.

Nous avons été sollicitées par Hélène BORACCINO, représentante de l'association Trans'histoire qui anime dans les structures de jeunes enfants, autour d'un livre (racont'tapis, lecture à voix chantonnée, ...). Trois séances sont offertes à la Mam grâce à une subvention dont elle bénéficie. Les enfants ont apprécié ces moments de découverte.

Noël s'annonce, c'est un moment de magie pour nos petits curieux qui sera partagé avec nos familles employeurs.

Nous vous informons que beaucoup de nos loulous ont grandi, un peu trop vite pour les assistantes maternelles que nous sommes, ils rejoindront déjà l'école en septembre 2026. Il y aura donc au minimum 6 places à pourvoir dont 3 à partir de juillet.

L'équipe de la M.A.M.



Ecole des Cormiers

Cette année 74 élèves sont accueillis dans les quatre classes.

Les élèves viennent de Saint-Germain-de-la-Coudre mais aussi des villages aux alentours : Val-au-Perche (Gémages), Bellou-Le-Trichard, Pouvrai.

Depuis trois ans, un transport scolaire est mis en place pour acheminer les élèves de Bellou-Le-Trichard vers l'école.

L'équipe enseignante, stable depuis quelques années, est constituée de :

Mme LA LOUZE Christine pour les Petite et Moyenne Sections (PS/MS).

Mme GUILAIN LESSIEU Méline pour la Grande Section et le CP (GS/CP).

Mme MONNERAUD NAPOLY Virginie pour les Cours Elémentaires (CE1/CE2)

Mme DUVEAU STEVIC Nataša pour les Cours Moyens (CM1/CM2).

La semaine se fait sur quatre jours, les élèves ne travaillent pas le mercredi.

98% des élèves déjeunent au restaurant scolaire géré par la commune.

Deux agents communaux préparent chaque jour les repas sur place.

La vie de l'école des Cormiers est très animée avec des déplacements au cinéma, à la piscine, à la médiathèque, l'école participe à la semaine du goût en octobre, enseigne la pratique du vélo, anime une chorale pour le marché de Noël, accueille la venue d'une auteure dans la classe des CM, participe au cross du collège, aux animations du SICTOM, au Festival Trad Orne (festival de danses traditionnelles), organise un troc aux livres en mars, des sorties scolaires en fin d'année et la fête de fin d'année en juin dans la cour de l'école.

Vive l'école des Cormiers !



Le Comité des Fêtes

Beaucoup de monde dans le centre bourg en ce samedi 21 juin pour la fête de la musique ! Un moment chaleureux partagé dans la bonne humeur et qui attire toujours plus de participants ! Merci à tous d'avoir répondu présents !



Avec une météo incertaine en ce 3ème dimanche d'octobre, on pouvait craindre que la traditionnelle brocante-vide greniers soit boycottée par les exposants mais aussi les visiteurs. Si ces derniers ont été nombreux pour chiner, il manquait environ le quart du nombre d'exposants habituels. Qu'à cela ne tienne, ils ont annoncé être au rendez-vous en 2026 car ils travaillent toujours très bien à Saint-Germain-de-la-Coudre ! Rendez-vous est donné pour le 18 octobre 2026 !

Au programme 2026, n'oubliez pas **la marche gourmande le dimanche 7 juin !**

Association des Parents d'Elèves

Le 17 octobre 2025, l'association des parents d'élèves a organisé une soirée d'Halloween pour les enfants de l'école à la salle des fêtes, mise à disposition par la mairie. Une grande partie des élèves a répondu présente, et les déguisements étaient tous plus sympathiques les uns que les autres.



Nous avons frissonné, rigolé et dansé dans une ambiance joyeuse et conviviale.

Le buffet a rencontré un grand succès, entre bonbons et pizzas très appréciés des enfants. Le concours de déguisements a été particulièrement suivi, avec une mention spéciale pour la famille de la boulangerie du village, dont le costume était vraiment remarquable. Ils ont remporté le gros lot, des places pour le zoo de la flèche.

Nous sommes très heureux de l'enthousiasme et de la participation des familles, car ces moments sont essentiels pour la vie de notre village et permettent de récolter des fonds destinés à financer des projets pour les enfants de l'école.

Nous espérons que les parents continueront à soutenir nos événements et leur souhaitons de très belles fêtes de fin d'année. Nous leur avons donné rendez-vous le 14 décembre pour notre marché de Noël, avec des artisans locaux et des créations réalisées par les enfants.



Atteinte à la salubrité publique aux Points de regroupement des ordures ménagères – facturation des interventions des agents communaux

Depuis la mise en place de la collecte sélective par le SICTOM de Nogent-le-Rotrou et la mise en place de systèmes de tarification incitative sur les syndicats voisins, il est constaté un accroissement considérable des dépôts faits tant dans les conteneurs de regroupements des ordures ménagères que dans les bacs jaunes destinés à recevoir les déchets recyclables, par des personnes non domiciliées à Saint-Germain-de-la-Coudre mais dans des communes voisines ou plus éloignées : La Ferté-Bernard, Cherré-Au, Bellême, Nogent-le-Bernard, Saint-Cosme-en-Vairais, La-Chapelle-Souëf ...

Ces contrevenants ne respectent pas les règles de tri.

Les rieurs ont reçu consignes de ne pas collecter les bacs non conformes.

En conséquence, les bacs collectés alternativement tous les 15 jours débordent, les Saint-Germinois ne sont pas contents, des tas de déchets s'amoncellent aux points de regroupement ... et la tâche revient aux agents de la commune dont ce n'est pas la mission. Cette situation ne peut perdurer, le Conseil a décidé de facturer à toute personne contrevenante identifiée par ses déchets, une somme forfaitaire de 135 euros, dès lors qu'il y aura eu nécessité de faire intervenir les agents de la commune pour maintenir la salubrité. Dès l'identification du contrevenant, un premier contact est établi pour régularisation de la situation avant la mise en application de l'amende définie par le conseil municipal.

Etat - civil

Moments de joie

Eden PIAUD

Né le 05 août 2025
Le Mans (72)

Albanne COURET

Née le 20 septembre 2025
Le Mans (Sarthe)

Kayron VINGE COURTÈS

Né le 11 août 2025
Alençon (61)



Meilleurs vœux de bonheur à

Steven LAMIROTÉ & Jessica MARCHAND pacsés le 16 septembre 2025

Pascal MAILLARD & Sylvie BÉNARD pacsés le 17 septembre 2025

Nos pensées attristées pour le départ

Liliane PAC *

83 ans
25 mars 2025
La Ferté-Bernard (72)



Marinette HUBERT

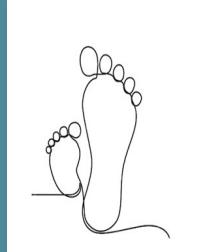
69 ans
12 juillet 2025
Le Mans (72)

Mélanie RADIGUE

25 ans
05 septembre 2025
Alençon (61)

RAPPEL

Il est interdit de déposer des sacs ou des cartons remplis dans les bacs à couvercle jaune. Les recyclables doivent être jetés en VRAC ! Tout dépôt de poubelles, sacs, au sol interdit.



* Nous présentons nos très sincères excuses à M. Pac et à sa famille pour l'omission, bien involontaire, du décès de son épouse dans la rubrique Etat-Civil du précédent Bulletin.

INFOS DU SIAEP

Particuliers : si vous effectuez des travaux chez vous par vous-même ou par un professionnel, assurez-vous qu'il y a bien eu une DICT de déposée (déclaration d'intention de travaux). Vous serez alors informés de la présence ou non de réseau (x).

N'hésitez pas à surveiller de temps à autre le fonctionnement de votre compresseur d'eau, cela vous évitera des désagréments en cas de fuite.

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi, mardi, jeudi,
vendredi de 9 h à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h.

**Le secrétariat est dé-
sormais fermé les
mercredis.**

 02 33 83 24 41

**BULLETIN
TIRÉ À
620 EXEMPLAIRES**

**DIRECTRICE DE LA
PUBLICATION :**

DANIÈLE MARY

**COMITÉ
DE RÉDACTION :**

**D. MARY
J.-F. CROUZILLARD
C. LA LOUZE
P. GUERIN
P. ROUSSEL
F. PAGA-GUERRA**



ENVIRONNEMENT

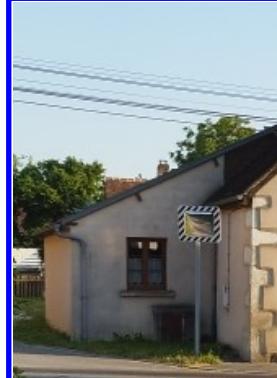
Depuis le 28 novembre 2025 il est formellement interdit de nourrir les pigeons

Selon l'article L1311-2 du Code de santé publique, il est prohibé de nourrir les pigeons dans l'espace public. Cette loi vise à protéger la santé publique et à garantir la propreté des villes. En cas de non respect, vous risquez une amende.



Devant la prolifération de ces volatiles et le constat des dégradations des bâtiments publics et privés, nonobstant le signalement de pathologie provoquée par la présence excessive des pigeons de clocher, en vertu de ses pouvoirs de police, le maire a **interdit** de nourrir les pigeons, de proposer, jeter ou de déposer des graines ou de la nourriture, tant sur le domaine public que privé de la commune, y compris les cours et jardins privés.

Toute contravention au présent arrêté pourra faire l'objet d'une amende de 1^{ère} classe à 3^{ème} classe.



Les miroirs dans la commune

Bien que la vitesse soit limitée en agglomération, il n'est pas rare de constater des vitesses excessives mettant en grave danger les riverains. Trois secteurs sont particulièrement signalés : la sortie du Beauchet, la sortie de la rue de l'église et celle de la Cour du cheval blanc rue de la Coudre. Pour tenter de préserver la sécurité des usagers, des miroirs (sur mur, quand le propriétaire l'a accepté, ou sur pied) ont été installés.



Cérémonie du 11 novembre 2025

